



Lille, le 24 octobre 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INVITATION PRESSE

Colloque Efficacité Energétique, Bâtiment et santé : le juste équilibre.

Lille Grand Palais, 25 octobre 2012 (Salon ProjeCt).

Inscrit dans le cadre de la promotion de la qualité de la construction et du Plan Régional Santé Environnement (PRSE2), ce colloque Efficacité Energétique, Bâtiment, Santé se tient le 25 octobre à Lille, à destination des acteurs régionaux du bâtiment.

Cette journée, organisée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et l'Agence régionale de santé Nord - Pas de Calais (ARS), en partenariat avec le Centre d'études techniques de l'Équipement Nord - Picardie, est destinée aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, services techniques des collectivités locales et aux gestionnaires d'équipements publics et privés.

Pour les organisateurs de cette manifestation, il est important d'inciter les acteurs de la construction à prendre en compte le bien être sanitaire dans les projets de construction ou de rénovation. Explications :

- L'objectif de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre dans le bâtiment se traduit d'abord par la prise en compte de règles et principes techniques dès la phase de conception du bâtiment.
- Pour le bâti existant, des actions de diagnostic technique et sanitaire doivent être effectuées avant toute réhabilitation.
- L'accompagnement des populations souhaitant bénéficier d'une meilleure efficacité énergétique de leur logement doit intégrer des préconisations en matière d'aération et de ventilation domestique et nécessite parfois un changement de comportement de l'occupant.

L'Homme doit donc être au cœur du bâti . Il faut aller au delà de l'aspect purement commercial d'un bâtiment. Le bâti a (aussi) un coût sanitaire. A bien des égards, il semble essentiel de prévenir plutôt guérir. Le bien être de l'Homme est l'élément clé de transversalité du bâti. Il faut concilier de nombreux paramètres et éviter les approches fractionnées en passant de la prise de conscience à l'action. Des compétences sont nécessaires et des postes sont aussi à créer (ex : ventiliste, hygiéniste de réseaux, ingénierie de santé....).

Retour sur quelques points clefs...

- Les bâtiments représentent 43% de la consommation d'énergie en France. Les interactions entre l'efficacité énergétique, le confort acoustique et la qualité de l'air intérieur d'un bâtiment s'effectuent à travers deux postes énergétiques principaux : la performance thermique de l'enveloppe et la maîtrise du renouvellement d'air.
- **En terme acoustique**, une enquête TNS SOFRES de 2010 indique que 2 Français sur 3 déclarent être gênés par le bruit à leur domicile. Le bruit a des effets sur la santé : auditifs (pour les hauts niveaux), mais surtout extra-auditifs (bruit subit au domicile). Ces derniers sont de deux types : biologiques (notamment perturbations du sommeil) et subjectifs (gênes comportementales, agressivité). C'est l'impact subjectif qui rend l'aspect bruit encore plus complexe qu'il n'est déjà physiquement. L'emplacement du bâtiment projeté et son positionnement par rapport aux sources existantes déterminent le niveau d'isolement requis, d'où la nécessité de prendre en compte cet **aspect bien en amont dans les projets urbains**.
- **La qualité de l'air intérieur** est de plus en plus reconnue comme déterminant de la santé, impactant sur l'asthme ainsi que d'autres pathologies respiratoires. La visite d'un Conseiller Médical en Environnement Intérieur (CMEI) est une réponse à un besoin de compléter un diagnostic médical par un audit environnemental. Les conseils d'un CMEI répondent à une attente d'éducation du patient à l'éviction des facteurs aggravants. Les patients prennent conscience alors qu'ils peuvent agir pour améliorer leur bien-être et leur santé. Pour les médecins, l'intervention CMEI est une aide au diagnostic (habitat, habitudes de vie) et contribue à l'amélioration de la prise en charge du patient (implication du patient et application des conseils) et à l'amélioration de sa qualité de vie. Le CMEI, ce sont des conseils, **mais également un appui et un relais pour déclencher des mesures correctives sur le bâti**.

Contact presse :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nord-Pas de Calais, Service Communication, 03.20.40.53.84
dreal-npdc.communication@developpement-durable.gouv.fr

Agence régionale de santé : Béatrice Degrugillers – Service Information – Communication –
03.62.72.86.10 - 06.07.28.26.45 - beatrice.degrugillers@ars.sante.fr